

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Commune de NEUVILLETTE 80600

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Votes pour : 7 contre : 0
Date de la convocation : 28/09/2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, CADIERGUES Maud, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien.

Absent(s) excusé(s) : BRÉELLE Christophe, LEVECQUE Daniel, DELPOUVE Sandra, ROGER Sophie

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Madame Maud CADIERGUES est désignée secrétaire de séance.

Transfert de la compétence Dispositif de Vidéo Protection (2023/07)

Le Maire expose au conseil municipal les services que propose la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme dans le cadre de la vidéo protection.

La Fédération propose aux communes qui le souhaitent, par transfert de compétence, de réaliser des études relatives aux dispositifs de vidéo protection, l'acquisition, la réalisation et la gestion des dispositifs de vidéo protection. Les dispositifs de vidéo protection réalisés conformément à un projet approuvé par le conseil municipal et respectant la réglementation en vigueur, seront mis à la disposition de la commune qui aura l'exclusivité d'emploi des images et les utilisera pour des finalités légales autorisées.

En transférant la compétence vidéo protection à la Fédération, la commune pourra bénéficier d'aides et d'un fonds de concours pour les travaux et la Fédération assurera la maintenance des dispositifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de transférer sa compétence dispositifs de vidéo protection à la Fédération à compter du jour suivant la réception des travaux de vidéo protection.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Pour extrait conforme
Le Maire,
DOAL José

